

LES PRINCIPALES INTOXICATIONS

LES RISQUES POUR LA FAUNE – LES RISQUES POUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE.

Par le Dr vétérinaire WAUTY Jean-Philippe.

Les sources de contaminations de la faune par des éléments non naturels sont hélas légion dans notre système de vie actuel. L'étude des effets néfastes de certaines molécules à long terme sur les animaux sauvages est trop peu poussée et le plus souvent seul les effets aigus ou subaigus d'un toxique sont connus.

L'UTILISATION DU DDT – UN CAS TYPE D'INTOXICATION A LONG TERME.

Courant des années 40-50, la famille des DDT, insecticides de type « organo chloré » fut mit sur le marché. Présenté comme produits miracles contre tous les types d'insectes, sa commercialisation fut majeure dans tous les domaines, depuis les produits pharmaceutiques en passant par la lutte contre les moustiques dans les régions à risque et bien entendu dans l'agriculture à tous les niveaux de la maturation des plantes. Présenté comme un destructeur absolu des parasites à très faible dose, insignifiante vis à vis des risques d'intoxications aiguës pour les mammifères et les êtres humains. Le produit a hélas un temps d'élimination très long pour l'organisme, de plusieurs mois à plusieurs années suivant le type de produit. En outre la stabilité des molécules dans le milieu extérieur est très importante, c'est à dire qu'elle agit sur de très longs termes avant sa destruction (certaines traces de sa présence dans l'environnement sont encore présente dans nos régions malgré un arrêt de commercialisation depuis de nombreuses années).

Les deux caractéristiques précitées entraînent le phénomène « d'accumulation » dans l'organisme via l'alimentation principalement. Plus le mammifère (ou l'oiseau) se trouve haut dans la chaîne alimentaire ; plus la concentration en organo – chloré est importante dans les tissus.

Chez les mammifères, de nombreux écrits tendent à lui accorder un rôle important dans les troubles de la fertilité, y compris chez l'homme.

Chez les rapaces, il est maintenant prouvé que les DDT ont provoqué une diminution de l'épaisseur des coquilles d'œufs, les rendant cassant au moindre choc. On lui attribue le déclin des faucons crécerelles coïncidant avec l'utilisation massive de ce type de pesticides.

Les espèces se nourrissant principalement d'insectes auraient été également touchés par le toxique ; des études ont prouvé chez la perdrix un phénomène similaire à celui rencontré chez les rapaces.

La réglementation européenne est maintenant très stricte pour la plupart des pays européens, seuls les DDT les moins toxiques sont toujours sur le marché et essentiellement en pharmaceutique humaine et animale. Dans les pays du tiers monde par contre, l'utilisation a grande échelle est toujours présente et sans aucune réglementation ou surveillance la plupart du temps.

Les principaux toxiques d'aujourd'hui.

L'intoxication au plomb et aux métaux lourds.

Intoxication toujours fréquente mais sur le déclin depuis une dizaine d'année. On ne la retrouve que dans certaines zones précises du pays où les concentrations en plombs sont supérieures à la normale (concentration naturelle ou concentration par les gaz d'échappement sur de nombreuses années) ainsi que par des accidents de chasses ou des délits de braconnages.

L'intoxication est essentiellement chronique sur plusieurs mois voir plusieurs années, par ingestion du plomb en petite quantité avec phénomène cumulatif. Les oiseaux sont particulièrement sensibles au toxique. L'ingestion d'un seul plomb de chasse suffit à tuer une poule de bonne taille.

Le tir d'un animal n'entraînera pas nécessairement une intoxication (ce qui de toute manière ne peut donner prétexte à un tir de longue distance sur un gibier), la pénétration du plomb via les tissus musculaires n'est pas très bonne car une réaction inflammatoire « gaine » le corps étranger et l'exclut ainsi de l'organisme très rapidement. Par contre l'intoxication peut apparaître de nombreuses années plus tard si la « gaine » se perméabilise ou si elle est rompue. Ainsi un chien ayant subi un accident de chasse peut développer un saturnisme plusieurs années après l'incident.

Le plomb provoque essentiellement des symptômes nerveux ; du « crétinisme » (par exemples les animaux tournent sur eux même sans s'arrêter ou continue d'avancer même face à un obstacle) ; des crises d'épilepsie, des vomissements, de la diarrhée. Le diagnostic se base sur le passé de l'animal, l'exclusion des autres maladies pouvant provoquer ce type de symptômes et une confirmation de laboratoire.

L'intoxication aux aldicarbes (temik) et aux organo –phosphorés.

Ses deux molécules sont utilisées essentiellement comme insecticides à faibles doses

Ces intoxications sont tout aiguës. Elles peuvent être accidentelles (ingestion par des oiseaux de graines de betteraves enrobée de Temik) ou volontaires par des braconniers désireux de se débarrasser des becs droits (pies – corneilles), rapaces, renards ou encore chien/chats du voisinage indésirables dans leur entourage.

Un des plus toxiques est sans nul doute l'E605, totalement interdit en Belgique mais encore facilement récupérable dans les pays voisins. Cet organophosphoré, placé en petite quantité sur des végétaux peut tuer un animal en quelques heures (voir minutes) par un simple contact avec la peau et les muqueuses. Certains l'utilisent le long de bois et bosquet pour éliminer l'excédent de lapins et autres faunes sur leurs terrains.

Les organophosphorés et l'aldicarbe agissent en bloquant les « cholinestérases » enzymes qui sont chargés de détruire l'acétylcholine, un médiateur nerveux du système parasympathique. Ce système parasympathique est celui du « repos » contrairement au système sympathique qui est celui de « la course et du danger » à base d'adrénaline. Il est alors facile à comprendre qu'une intoxication à ce type de produit entraîne un surplus d'acétylcholine et donc un effet d'abattement de l'animal.

Nous assisterons à des vomissements, de l'abattement, de la diarrhée, une intense salivation, une myose de l'œil (rétrécissement de la pupille) et de la bradycardie (abaissement de la fréquence cardiaque), de l'hypothermie et du coma suivi par la mort.

Devant ce type de symptômes, il est bon de ne pas traîner et de courir chez le vétérinaire le plus proche qui confirmera le diagnostic et qui entreprendra un traitement pour compenser les symptômes à base d'atropine.

Pour les oiseaux et la faune, il est hélas souvent trop tard pour agir car le temps entre l'apparition des premiers symptômes et la découverte est le plus souvent trop longue.

L'intoxication à la strychnine.

La strychnine est une molécule totalement interdite sur le marché belge, c'est un toxique extrêmement violent qui bloque certains récepteurs nerveux entraînant une forte crise convulsive de tous les muscles striés d'un organisme. Les muscles lisses ne sont quand à eux pas atteints. L'intoxication se produit par ingestion d'un appât préparé.

Dans les minutes qui suivent la prise du toxique, l'animal s'excite, tremble, vomit, bave, puis tombe sur le sol dans de forte crise de spasmes lui raidissant tout le corps. Au bout de quelques minutes, il meurt par asphyxie suite au blocage des muscles respiratoires. L'animal reste conscient durant toute l'agonie.

Ce type d'empoisonnement est purement volontaire et essentiellement dirigé vers les mammifères carnivores via des appâts carnés.

Il faut agir très vite, les premiers symptômes apparaissent dans les 5 à 15 minutes après ingestion, la mort peut survenir dans les 2 à 3 minutes si ce sont de fortes doses qui sont utilisées (l'équivalent d'un dé à coudre de produit pur peut tuer une dizaine de chien de 30 kg !). C'est une urgence vétérinaire absolue, le traitement consistera à endormir le chien pour calmer les spasmes avec les relaxants musculaires adéquats durant plusieurs heures. Heureusement le produit a un temps d'élimination par l'organisme très rapide et si l'animal survit 48 heures, il peut être considéré comme sauf.

L'intoxication au métaldéhyde.

C'est la « strychnine du pauvre » par sa facilité de procuration. La plupart des allume-feu sont à base de métaldéhyde. On s'en sert essentiellement comme rodenticide et aussi comme anti – limace (granulés bleus)

L'intoxication est le plus souvent volontaire, cependant on dénote parfois des intoxications accidentelles (moineau gobant l'anti-limace ou rongeurs/ lagomorphes ayant accès à un rodenticide qui ne leur était pas destiné).

L'ensemble des symptômes et du traitement est proche de celui de la strychnine quoi que le mode de fonctionnement du toxique soit différent.

L'intoxication aux anticoagulants.

Les anti – coagulants (ex : dicoumarol) sont principalement utilisés comme rodenticides, leur mode d'action est une inhibition compétitive de la synthèse de certains facteurs de coagulation à base de vitamine K.

Les toxiques sont cumulatifs et rappelons le, spécifiquement destinés à tuer. Ils sont dès lors étudiés pour restreindre une élimination par l'organisme. L'élimination par l'organisme de 90% des molécules de dernière génération est de l'ordre du mois.

Les symptômes apparaissent 4 à 5 jours après la prise de la dose létale. Il faut savoir que l'organisme subit tous les jours des micros hémorragies régulées par les facteurs de coagulation. Dès lors l'arrêt de production de certains facteurs entraîne l'arrêt de la cascade de coagulation et l'apparition d'hémorragies massives. Le sang perle par tous les orifices de l'animal ainsi que par les yeux ; des hématomes se forment et l'animal meurt d'une hypovolémie massive. Etant donné le caractère excessivement cruel de la mise à mort. Je ne saurais trop conseiller l'utilisation de rodenticides nettement plus rapide ou carrément l'utilisation de pièges trappe permettant une élimination manuelle de rongeurs indésirables.

Toute suspicion d'intoxication aux anti coagulant même a faible dose doit être vue par un vétérinaire et un traitement à base de vitamine K doit être mis en place. Il est plus facile de sauver un animal avant l'apparition des symptômes que lorsque ceux ci sont déclenchés. En cas de symptomatologie aiguë. Une transfusion sanguine peut être envisagée.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

1) Etre au courant des lois.

La loi sur la chasse interdit l'utilisation de poisons pour quelque usage que ce soit, y compris dans un but de destruction d'un animal qualifié de nuisible. Il est intéressant de signaler que la plupart du temps ce n'est pas le chasseur le responsable de l'empoisonnement (c'est lui habituellement la première victime) mais la le plus souvent un riverain de la zone empoisonnée ou une personne désirant créer des problèmes à autrui. Un chasseur venant d'ailleurs à utiliser ce type de pratique digne du braconnage mettrait lui-même en danger la vie de ses propres chiens de chasse. Il existe pour le chasseur d'autre moyen de régulation de population « nuisibles » qui prennent en compte le respect d'autrui et une certaine éthique de rapidité de « mise à mort » de l'animal visé.

2) Protégez vos animaux.

Tenir les chiens en laisse lors de promenades (ce qui est par ailleurs une obligation légale) ou, à tout le moins, les tenir constamment à vue au cas où ils prendraient un appât ou déclareraient rapidement des symptômes d'intoxications.

Apprenez à reconnaître un appât.

Ayez la puce à l'oreille, est-il logique de trouver une petite boule de viande crue ressemblant à du haché en plein milieu d'un bois ou le long d'un champ ? Bien sur que non.

Les principaux appâts sont : les boulettes de viande et d'américain cru, les œufs (certains inconscients en mettent même en période de pâque !), Les morceaux de harengs, les tartines à l'omelette, les poussins, les saucisses crues....

Tout type de matière alimentaire ne ressemblant pas à un reste de repas et surtout située hors d'une zone de pique-nique doit être considéré comme suspecte.

Les gestes qui sauvent.

Appelez le vétérinaire ! Les GSM passent partout en Belgique. Signalez-lui les symptômes. A défaut trouvez le vétérinaire le plus proche. Avec son accord, tentez de faire vomir le chien en lui mettant de l'eau salée dans la bouche à l'aide d'une seringue ou de tout instrument pouvant servir. Les chiens apathiques suite à une intoxication aux organo phosphorés doivent être mis dans une couverture pour conserver leur chaleur. A l'inverse les animaux en convulsion ont leur chaleur qui augmente rapidement, pouvant créer des lésions cérébrales grave, à partir de 40° il faut les refroidir en les plaçant sur un sol de carrelage ou même à l'aide de glaçons ou d'eau froide (attention toutefois à ne pas leur provoquer des brûlures de gel, enveloppez les glaçons dans un linge). Les animaux en arrêt respiratoire doivent subir un massage thoracique de dernière chance pour palier l'asphyxie.

3) Prévenir les autorités.

Tout acte d'empoisonnement est répressible par la loi. Il vaut toujours mieux porter une plainte contre X en cas d'intoxication avérée par laboratoire, ne serait ce que pour récupérer les frais vétérinaires occasionnés si le coupable était démasqué.

Par civisme, vous pouvez dénoncer toute tentative d'empoisonnement auprès des autorités compétentes si par exemple vous trouviez des appâts suspects ou des cadavres d'oiseaux et ou de mammifères en nombre. En contactant la police ou les services des eaux et forêt ; spécialement l'unité anti braconnage (téléphone vert : 0800.12.322) et en avertissant le propriétaire des lieux ou a défaut le chasseur qui le plus souvent portera plainte à son tour.